

**VILLE DE HOUILLES**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 30 MARS 2017**

Le 30 mars 2017, à 20h40, le Conseil municipal de la commune de Houilles s'est réuni, dans la salle du Conseil municipal, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre JOLY, Maire de Houilles, Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines (convocation distribuée le 24 mars 2017, affichage effectué le 24 mars 2017).

**Etaient présents :**

M. Alexandre JOLY, M. Bernard DUCLOS, M<sup>me</sup> Fleur RÜSTERHOLTZ, M<sup>me</sup> Laurence MADES, M<sup>me</sup> Ingrid CAVRET, M. Grégory LECLERC, M<sup>me</sup> Paule DANG, M. Christophe GOUT (à partir du dossier III.4), M<sup>me</sup> Marie-Michèle HAMON, M. Jean-François SIROT, M. François HEURTEL, M. André SAUDEMONT, M<sup>me</sup> Marie-France BRÉGUET, M. Jean-Pierre GARNIER, M<sup>me</sup> Frédy BAILLY, M<sup>me</sup> Martine NAVE CUNHA, M<sup>me</sup> Monique DUFOURNY, M. Jean-Patrick WUERTZ, M<sup>me</sup> Bertille HURARD, M. Romuald RUIZ, M. Cédric COLLET, M<sup>me</sup> Laurence LAMBLIN, M<sup>me</sup> Stéphanie GOMMÉ, M<sup>me</sup> Anne-Sophie GOUTHIER, M. Jean-François MOURTOUX, M<sup>me</sup> Alexandrine FERRAND, M. Romain BERTRAND, M. Julien VIALAR, M. Jacques GRIMONT, M. Henri WODKA, M<sup>me</sup> Monika BELALA, M. Guillaume HUGOT, M. Annick POUX.

**Etaient représentés par procuration :**

M. Patrick CADIOU.....par M. Bernard DUCLOS  
M. Alain MOYON.....par M. Jean-François MOURTOUX  
M<sup>me</sup> Chantal DUFAUX.....par M. Romain BERTRAND  
M<sup>me</sup> Anne-Sophie JACQUES.....par M<sup>me</sup> Alexandrine FERRAND  
M<sup>me</sup> Elyane BOSSELARD.....par M. Guillaume HUGOT  
M. Janick GIROUX.....par M<sup>me</sup> Monika BELALA

**Absent non excusé :**

M. Christophe GOUT jusqu'au point III.3

**Secrétaire de séance :**

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

**M. Jacques GRIMONT a été désigné à l'unanimité par le Conseil municipal pour remplir ces fonctions.**

**I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2017**

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à la majorité (32 voix pour, 6 voix contre : M<sup>mes</sup> Bosselard par pouvoir, Poux et Belala, MM. Giroux par pouvoir, Hugot et Wodka).

**II- RELEVÉ DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)**

**II.1 - NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION - Autorisation de signature d'un contrat de maintenance du logiciel de gestion de la restauration**

**II.2 – NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION - Autorisation de signature d'un contrat de maintenance du logiciel de gestion de la résidence autonomie les Belles-vues**

**II.3 – NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION - Autorisation de signature d'un contrat de maintenance du logiciel de gestion des aides à domicile, de la télégestion et du portage des repas**

**II.4 – NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION - Autorisation de signature d'un contrat de maintenance du logiciel de la gestion des logements et l'action sociale avec la société Implicit**

**II.5 – NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION - Autorisation de signature d'un contrat de service Arpege diffusion avec la société Arpege**

**II.6 – NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION - Autorisation de signature d'un contrat de service paybox avec la société Arpege**

**II.7 – CULTURE - Engagement de 4 musiciens pour un « Bœuf musical » le 21 février 2017 à 20h30 au Triplex**

**II.8 – JEUNESSE – SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE - Autorisation de signature d'une convention avec l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile de France pour l'animation de trois conférences débats dans le cadre de la programmation 2017 des Mercredis des Parents**

**II.9 - BATIMENTS - Autorisation de signature du marché relatif à la réhabilitation des installations de froid positif de la cuisine centrale**

**II.10 - CULTURE - Autorisation de signature de deux contrats de réalisation avec Morgane AUBERT et Sophie CURE**

**II.11 - CULTURE - Autorisation de signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle avec la S.A.R.L. « Zamora Productions »**

**II.12 – CULTURE - Autorisation de signature d'un contrat de cession avec Mathieu LELIEVRE**

**II.13 – CULTURE - Autorisation de signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec la SCOP « Sine Qua Non » mandatée par l'association « Cie Voix Off » - Annule et remplace la décision n° 16/347**

**II.14 – JEUNESSE – SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE - Demande de subvention d'actions locales en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire auprès de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale**

**II.15 – JEUNESSE – SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE - Autorisation de signature d'une convention pour l'animation d'un atelier pour les élus au Conseil Municipal de Jeunes avec l'Association la Ligue de l'Enseignement**

**II.16 – ADMINISTRATION GENERALE - Reprise d'un logement vacant à la Résidence autonomie les Belles-vues dans le cadre d'une Succession vacante – Fixation et règlement d'honoraires d'avocat (Affaire Monsieur F)**

**II.17 – CULTURE - Engagement de quatre musiciens pour un « Boeuf-musical » le mardi 14 mars 2017 à 20h30 au Triplex**

**II.18 - ADMINISTRATION GENERALE - Affaire « Eglise Saint Nicolas » : Décision d'ester en justice et désignation d'un avocat**

**II.19 – CULTURE - Autorisation de signature d'un contrat de prêt d'œuvre avec Albertine DE GALBERT**

**II.20 – ADMINISTRATION GENERALE - Acceptation de l'indemnisation du sinistre du 28 novembre 2016 (accident de la circulation)**

**II.21 – ADMINISTRATION GENERALE - Affaire « Eglise Saint Nicolas » : Fixation et règlement d'honoraires d'avocat**

M. le Maire passe aux questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

### **III- QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**III.1 FINANCES - Compte de gestion 2016 – Budget Assainissement (Rapporteur : M<sup>me</sup> MADES)**

Après intervention de M. le Maire, le Conseil municipal prend acte à l'unanimité que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**III.2 FINANCES - Compte administratif 2016 – Budget Assainissement (Rapporteur : M<sup>me</sup> MADES)**

Monsieur DUCLOS est élu président de séance à l'unanimité. M<sup>me</sup> MADES présente le Compte administratif du Budget Assainissement 2016. M. le Maire quitte la salle du Conseil municipal au moment du vote. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le Compte administratif du budget assainissement de la Ville, pour l'exercice 2016.

**III.3 FINANCES - Affectation du résultat du compte administratif 2016 – Budget Assainissement (Rapporteur : M<sup>me</sup> MADES)**

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

Après intervention de M. le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du compte administratif comme suit :

- Article 002 « résultat d'exploitation reporté » : 386 461,25 €
- Article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 799 711,04 €

**III.4 FINANCES - Budget Primitif 2017 – Budget assainissement (Rapporteur : M<sup>me</sup> MADES)**

Après interventions de M. le Maire, de M. Hugot et de M. Sirot, l'ensemble des conseillers municipaux présent ayant accepté de voter le budget dans sa globalité et un débat préalable ayant eu lieu, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des votants (33 voix pour ; 6 abstentions : M<sup>mes</sup> Bosselard par pouvoir, Poux et Belala, MM. Giroux par pouvoir, Hugot et Wodka) le budget Primitif 2017 et de fixer le taux de la redevance d'assainissement pour l'année 2017 à 0,0964 € par m<sup>3</sup>.

### **III.5 FINANCES – Demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse concernant le déficit constaté lors d'un vol - régie de recettes Stationnement payant sur voirie (Rapporteur : M<sup>me</sup> MADES)**

Après intervention de M. le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable aux demandes de décharge de responsabilité et de remise gracieuse du régisseur titulaire, Monsieur C.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières permettant d'obtenir la levée de responsabilité du régisseur titulaire.

### **III.6 FINANCES - Autorisation de signature d'une convention de prestations de services et de remboursement de frais avec la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine / Médiathèque Jules Verne (Rapporteur : M. LECLERC)**

Après intervention de M. le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention de prestations de services et de remboursement de frais avec la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine.

### **III.7 BATIMENT - Autorisation de signature des contrats de raccordement de bâtiments communaux au réseau de distribution de chaleur du Syndicat Intercommunal de Traitement de Résidus Urbain (SITRU) (Rapporteur : M. DUCLOS)**

Après interventions de M. le Maire et de M<sup>me</sup> Belala, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer les contrats de raccordement au réseau de distribution de chaleur du SITRU avec la société OUEST OM Energie pour les sites suivants :

- Direction des Affaires Sociales (DAS) et Direction des Ressources Humaines (DRH), *18 rue Gambetta*
- Direction de la Restauration et de l'Education (DRE), *32 rue de la Marne*
- Direction des Systèmes d'Informations (DSI) et Direction Financière (DF), *18 bis rue Gambetta*
- Ecoles Félix Toussaint et Jules Guesde, *Allée Félix Toussaint et rue Jules Guesde*
- Hôtel de Ville, *16 rue Gambetta*
- Crèche Charles de Gaulle, *11 avenue Charles de Gaulle*
- Annexe Mairie (ancien Bains douche), *20 rue de Verdun*
- Services Techniques et Urbanisme, *8 rue Félix Toussaint*

### **III.8 VOIRIE - Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, la maintenance, la supervision et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables coordonné par le Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) (Rapporteur : M. SAUDEMONT)**

Après interventions de M. le Maire et de M. Hugot, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, la maintenance, la supervision et l'exploitation d'installations de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables, coordonné par le SEY, et d'approuver l'acte constitutif dudit groupement de commandes.

### **III.9 RESSOURCES HUMAINES – Modification des indemnités de fonction des élus municipaux (Rapporteur : M. HEURTEL)**

Après interventions de M. le Maire et de M<sup>me</sup> Belala, le Conseil municipal décide à l'unanimité des votants (33 voix pour ; 6 abstentions : M<sup>mes</sup> Bosselard par pouvoir, Poux et Belala, MM. Giroux par pouvoir, Hugot et Wodka) de modifier la délibération du 11 avril 2014 afin que celle-ci fasse référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et non plus à un indice spécifique. L'enveloppe indemnitaire ainsi que les indemnités de fonctions en faveur du Maire, des Adjoints, des Conseillers Municipaux ayant reçu une délégation du Maire et des autres Conseillers Municipaux, sont désormais calculés par référence au traitement afférent à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

### **III.10 CULTURE – Demande de classement du Conservatoire de Musique et de Danse en Conservatoire à Rayonnement Communal (Rapporteur : M. GOUT)**

Après intervention de M. le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de classement en Conservatoire à Rayonnement Communal du Conservatoire de Musique et de Danse et d'autoriser M. le Maire à effectuer la demande de classement auprès de la DRAC Ile-de-France.

### **III.11 URBANISME - Avis sur la demande d'autorisation au titre de la « Loi sur l'eau », déposée au guichet unique de l'eau le 30 avril 2015 par SNCF-RESEAU, concernant le prolongement du RER E de Nanterre (92) à Mantes-la-Jolie (78) (projet Eole) (Rapporteur : M. LECLERC)**

Après intervention de M. le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur la demande d'autorisation au titre de la « Loi sur l'eau », déposée au guichet unique de l'eau le 30 avril 2015 par SNCF-RESEAU, enregistrée sous le n°78-2015-00038, et concernant le prolongement du RER E de Nanterre (92) à Mantes-la-Jolie (78) (projet Eole).

### **III.12 URBANISME - Politique de logement – Convention de réservation Ville de Houilles/SA HLM DOMAXIS – Opération 35 boulevard Jean Jaurès (Rapporteur : M. LECLERC)**

Après intervention de M. le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de réservation à intervenir entre la Ville de HOUILLES et la SA d'HLM DOMAXIS, pour l'opération sise 35 boulevard Jean Jaurès, demeurant en annexe à la présente.

### **III.13 URBANISME - Foncier – Acquisition amiable à titre onéreux de la parcelle cadastrée AY 649, sise rue de Chanzy, à la SCI CHANZY (Rapporteur : M. LECLERC)**

Après intervention de M. le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'acquisition à la SCI CHANZY, du terrain cadastré AY 649, d'une contenance de 16m<sup>2</sup>, sis 78bis rue de Chanzy, au prix de 80 euros majorés des frais notariés et de géomètres et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

### **III.14 URBANISME - Foncier – Cession de deux biens communaux sis à Houilles, 5 et 7 avenue du Maréchal Foch à la SA HLM HAUTS DE SEINE HABITAT – Rectification matérielle (Rapporteur : M. LECLERC)**

Après intervention de M. le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de rectifier la délibération n°17/53 en date du 23 février 2017, portant sur la cession de deux biens communaux sis à Houilles, 5 et 7 avenue du Maréchal Foch à la SA HLM HAUTS DE SEINE HABITAT, tel que présenté ci-dessus.

#### **IV. QUESTIONS ORALES**

*Le texte des questions, transmis par l'Elu, est retranscrit in extenso sans modification ni correction.*

##### **IV.1 – Question orale posée par Madame Annick POUX - Groupe Houilles Ensemble : la réhabilitation des logements « Les Résidences Yvelines Essonne » (ex Opievoy) rue Desaix (suite)**

Monsieur le Maire,

Suite à ma question orale, vous nous avez informés lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 que les travaux de réhabilitation des logements sociaux situés 26 et 28 rue Desaix démarreraient en avril de cette année.

Une réunion d'information et d'échanges avec les locataires devait se tenir en février. Elle n'a pas eu lieu ...

Aucune information n'a de ce fait été donnée aux habitants de cette résidence qui se trouvent donc toujours dans l'ignorance totale du sort qui va leur être réservé.

Pouvez-vous nous dire aujourd'hui si les travaux commenceront réellement en avril, ce qui semble peu probable ? Où en est la demande de prêt de la nouvelle société à la Caisse des dépôts ? Y-a-t-il une réunion d'information prévue pour éclairer les locataires ?

Merci d'avance de vos réponses.

##### **Réponse :**

Madame, je vous réponds volontiers en vous indiquant, une nouvelle fois, que ce dossier est suivi par l'équipe municipale avec toute l'attention requise.

Nous sommes ainsi en contacts réguliers avec le directeur des « Résidences Yvelines Essonne » (anciennement OPIEVOY) pour faire avancer celui-ci.

Je vous invite donc, tout d'abord, à relire précisément la réponse que je vous ai déjà apportée à ce sujet, lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2016. Je vous en confirme à nouveau le contenu.

Aujourd'hui, pour ce dossier, je suis en mesure de vous apporter les éléments d'information suivants communiqués hier, mercredi 29 mars, par le Directeur :

Dès que la Chambre des Dépôts et Consignations donne son accord au bailleur, ce dernier peut lancer la période de préparation des travaux de 4 mois ; départ effectif des travaux prévu sur le site en septembre prochain ;

Durée des travaux : 20 mois y compris les 4 mois de préparation ; fin des travaux prévue début 2019 ;

La nouvelle structure s'installe (anciennement OPIEVOY) ce qui explique ce retard ;

Les « Résidences Yvelines Essonne » attendent confirmation de la Caisse des Dépôts et Consignations pour passer l'ordre de service (prévue normalement en avril) ; pour rappel, il faudra ensuite que la commune délibère sur la garantie d'emprunt contre des droits de réservation ;

Un questionnaire (anonyme) des « ateliers de la Proximité » a été distribué dans toutes les boîtes à lettres des locataires par le bailleur depuis le 8 février 2017 (pour mesurer leurs attentes, les points d'amélioration, leurs suggestions) ; cette enquête se termine le 31 mars. Une restitution sera naturellement faite à ce sujet en juin aux amicales et locataires des résidences ainsi qu'aux collectivités sur lesquelles le bailleur est implanté ;

« Les Résidences Yvelines Essonne » attendent de recevoir tous les éléments du dossier portant sur la réhabilitation de la résidence Desaix, à Houilles, avant de faire une présentation exhaustive et fiable aux locataires ;

Le projet est acté, cette réhabilitation se fera ; aujourd'hui, ce dossier est entré dans une phase des procédures ;

Je vous « reconfirme » qu'une réunion pourra être organisée entre Les Résidences Yvelines Essonne, la Ville et les locataires de la résidence Desaix dès que le bailleur recevra l'accord de principe de la Caisse des Dépôts et Consignations, accord qui permet de fixer le « calendrier » ; Enfin, avec la garantie d'emprunt, la ville de Houilles obtiendra entre 35 et 36 logements dans la résidence contre 1 seul, actuellement.

#### **IV.2 – Question orale posée par Monsieur Guillaume HUGOT, conseiller municipal du Groupe Houilles Ensemble : à propos des conclusions sur le travail de prospective scolaire**

Monsieur le Maire,

Vous avez fait paraître un Communiqué de Presse le 22 mars en réponse à la réunion publique organisée par la FCPE de Houilles.

Vous y faites mention du « travail de prospective scolaire réalisé par la ville de Houilles ».

Pouvez-vous nous dire quelles sont les principales conclusions de ce travail ?

#### **Réponse :**

Monsieur,

Cela a déjà été fait.

Tout d'abord, je tiens à préciser que ce communiqué du 22 mars est un communiqué de la Ville et non un communiqué de presse comme vous l'indiquez. Ce communiqué intervient suite à la diffusion, par la FCPE, le 20 mars 2017, du document « impact des nouvelles constructions sur les effectifs scolaires de Houilles ». Document qui repose notamment sur une déclinaison de chiffres et d'assertions dont certaines nous semblent discutables et réalisé en dehors de toute concertation avec les Services et les Élus de notre ville.

Ce travail de prospective a été initié à la demande des élus par l'ensemble des services municipaux directement concernés par l'évolution de la population ovilleoise. Il a régulièrement fait l'objet d'échanges avec les représentants de l'Éducation Nationale et des parents d'élèves, lors de différentes réunions de concertation. Les résultats de cette prospective ont été présentés, dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire de septembre 2016, à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ainsi qu'aux Fédérations de parents d'élèves.

Vous vous saisissez de cette question après que le PLU ait été approuvé : comment penser raisonnablement que la Ville propose un tel document, structurant sur plusieurs années, sans conduire cette analyse ?

Comment aurions-nous pu définir précisément les effectifs scolaires prévisionnels de la rentrée 2015/2016 et la capacité résiduelle des écoles (pages 101 à 103 du rapport de présentation du PLU) sans ce travail ? Comment aurions-nous pu ajuster la carte scolaire ?

Dans son PLU, la Ville annonce, parce que les lois s'imposent, un apport potentiellement significatif de population : soucieux du bien vivre des Ovilleois et de leurs enfants scolarisés, nous nous sommes évidemment posés la question et ne pouvons que regretter que vous n'ayez pas apporté votre contribution, comme vous y étiez invités, pendant la période d'étude qui a duré plus de deux ans. C'est grâce à notre analyse que nous avons pu :

Annoncer sans y être invités, dans une réunion de quartier à laquelle vous assistiez, le besoin probable de 5 à 7 classes supplémentaires d'ici 2020 ;

Nous avons pu candidater, lors du Conseil Municipal du 14 juin 2016, au dispositif « Prior'Yvelines » afin de soutenir le développement résidentiel (subventions liées aux besoins – notamment scolaires naturellement – nés de l'accroissement de la population) ;

Dans ce même Conseil, nous avons pu annoncer la future mise en place d'une Taxe d'Aménagement majorée sur le secteur afin de participer au financement d'équipements scolaires, majoration adoptée lors du CM du 15 novembre 2016.

C'est grâce à ce travail d'analyse que nous avons pu, à nouveau, argumenter pour chercher à éviter que l'Education Nationale, seule habilitée à ouvrir ou fermer des classes et qui ne voit pas les choses comme nous, ne ferme des classes ovilleuses comme elle l'envisageait pour la rentrée prochaine.

Toutes les statistiques régionales montrent la tendance décroissante de la taille des ménages (c'est-à-dire moins d'habitants et d'enfants par logement), annoncée encore à la baisse d'ici 2030 (SDRIF page 89), ceci « justifiant » la majoration du nombre de logements qui nous sont imposés.

Sur la base de ces statistiques (page 77 du rapport de présentation du PLU), qui pouvait prévoir, en 2006, que Houilles irait ponctuellement à l'inverse des tendances régionales et montrerait alors une hausse de la taille de ses ménages ?

Pourquoi cet exemple me direz-vous ?

Il montre que la prospective est évidemment nécessaire mais aussi que la prudence reste de rigueur quand certains paramètres, structurants, sont volatiles et permettent soit de rassérer la population, soit de créer des inquiétudes, ce que vous semblez privilégier en ravivant cette question, et je le regrette, alors que même notre communiqué auquel vous faites référence avait le but inverse et le précise explicitement. Votre réaction n'est pas de nature à favoriser une communication d'éléments de détails prospectifs (donc incertains) dont on ne peut anticiper l'usage qui en sera fait.

Lorsque des paramètres sont incertains, en prospective, il existe toujours une hypothèse haute et une hypothèse basse.

Choisir le « toujours plus » sans chercher à le relativiser n'est pas une approche de saine gestion. Ce « toujours plus » d'équipements, évidemment financé par l'impôt si réalisé dans l'urgence ou l'émotion, il a un coût pour les Ovilleuses : que diront-ils, par la suite, si « l'hypothèse haute » n'est pas celle qui se réalise (ces dernières années en sont l'illustration) et s'ils ont financé au prix fort un équipement vide, qui ne peut pas ouvrir faute d'enseignants, la décision ne relevant pas de la Ville ?

Tel aurait été le cas si la Ville avait cédé à l'émotion lors de ses tendances statistiquement haussières de 2006 et bâti une nouvelle école alors même qu'aujourd'hui, il nous est proposé la fermeture de classes ovilleuses ?

Je vous rappelle que les résultats de cette prospective vous ont déjà été transmis lors de précédents conseils municipaux, de même que le fait que les ouvertures de classes et, je tiens à le rappeler aussi, le nombre d'enfants par classe sont des décisions qui relèvent strictement de l'Education Nationale et qui s'imposent aux villes.

En conclusion et comme nous l'indiquons à la fin de notre communiqué, nous ferons prochainement une information au sujet de la prospective scolaire, compte-tenu des décisions de l'Inspection de l'Éducation Nationale en termes d'ouverture de classe et de la prévision des effectifs scolaires pour la rentrée 2017.

#### **IV.3 – Question orale posée par Madame Monika BELALA – Groupe Houilles Ensemble : vente de la maison appartenant à la Ville située 6, rue de la Paix à Houilles**

Monsieur le Maire,



Je souhaite revenir sur la mise en vente de la maison située 6, rue de la Paix à Houilles dont la ville était propriétaire.

Elle a été mise en vente en 2015 avec une mise à prix de 515.000 euros.

Pouvez-vous, s'il vous plaît, nous indiquer où en est la vente de ce bien ?

En vous remerciant par avance de votre réponse.

**Réponse :**

Madame,

Lors du Conseil Municipal du 26 juin 2014, la Ville a décidé de céder ce bien communal situé 6, rue de la Paix. Entre le 7 juillet et le 25 septembre 2014, 28 visites ont eu lieu (16 visites en semaine, 12 visites le samedi matin).

Cinq offres ont été faites mais aucune d'entre elles n'était conforme à l'estimation des Domaines. Or, vous le savez, nous sommes obligés de nous y conformer.

Aussi, le 12 février 2015, le Conseil Municipal a décidé de relancer la procédure d'appel à candidatures dans le cadre d'une « *cession de gré à gré* » de ce même bien, avec communication de l'estimation des Domaines, c'est-à-dire 510 000 euros (prix cité dans la délibération).

Des visites ont alors été organisées du 20 février au 15 mai 2015. 14 visites ont eu lieu (3 pour une même personne / 8 visites en semaine et 6 visites les samedis matins). Une seule offre a été adressée à la ville mais les négociations n'ont pas abouti.

La maison a été réévaluée en septembre 2016.

Le service foncier ayant été sollicité, le bien 6, rue de la Paix a fait l'objet de deux nouvelles visites. La première n'a pas souhaité faire d'offre. La seconde, qui avait déjà fait une offre en 2015 (mais dont la négociation n'avait pas abouti) a également fait une nouvelle offre. La Ville est actuellement en contact avec ce monsieur mais aucun rendez-vous pour l'instant n'a été repris.

**IV.4 – Question orale posée par Madame Monika BELALA - Groupe Houilles Ensemble : dates des prochaines réunions de quartier**

Monsieur le Maire,

Pouvez-vous s'il vous plaît nous indiquer, ainsi qu'aux Ovillois, les dates des prochaines réunions de quartier dans notre ville ?

Les connaître suffisamment à l'avance, si cela est possible, permet de pouvoir s'organiser pour y participer.

En vous remerciant par avance de vos réponses.

**Réponse :**

Madame, durant cette période électorale et compte tenu de son contexte particulier pour ne pas mélanger les genres, le devoir de réserve s'impose à nous. C'est la raison pour laquelle, durant toute cette période, l'équipe municipale a décidé de suspendre les réunions de quartier

Je tiens à préciser que ce devoir de réserve ne découle d'aucun texte statutaire ou relatif au droit électoral. Il s'agit d'une tradition républicaine.

Les réunions de quartier reprendront donc dès l'automne prochain. Vous serez naturellement informés des dates et lieux suffisamment à l'avance.

Permettez-moi juste de vous dire que votre intérêt – récent - pour nos réunions de quartier me laisse perplexe et me réjouit.

N'y aurait-il pas par hasard des élections bientôt ?

Est-ce le hasard si votre intérêt récent coïncide avec une période électorale ?

Vos représentants et vous-même n'ayant pas daigné de les honorer et ce, depuis une vingtaine d'année.

Cet intérêt subit et opportun me réjouit et vous y serez toujours les bienvenus.

-----  
**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45**

**Prochaine séance du Conseil municipal :**

**Jeudi 11 mai 2017 à 20h30**

**Salle Victor Schœlcher**

**Prochaine séance du Conseil communautaire :**

**Jeudi 18 mai 2017 à 20h30**

**Pôle Chanorier à Croissy-sur-Seine**

**Le Maire  
Vice-Président du Conseil Départemental des Yvelines**

  
**Alexandre JOLY**